

l'Europe  
s'engage  
à La Réunion



# **RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FEADER 2007 du Programme de Développement Rural Réunion 2007 – 2013**

**Etat membre : France  
Région : Ile de la Réunion  
Objectif Convergence**



**Etat membre : France**

**Région : Ile de la Réunion**



**Programme de Développement Rural  
2007 – 2013**

**Objectif Convergence**

**RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION  
FEADER 2007**

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES .....</b>	<b>4</b>
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	4
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	6
<b>2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT .....</b>	<b>7</b>
2.1 LES INDICATEURS D'IMPACT .....	7
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT .....	9
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	12
2.3.1. <i>Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.....</i>	<i>12</i>
2.3.2. <i>Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural.....</i>	<i>21</i>
2.3.3. <i>Axe 3 : qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale .....</i>	<i>26</i>
2.3.4. <i>Axe 4 : LEADER .....</i>	<i>31</i>
<b>3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES .....</b>	<b>32</b>
<b>4. RESUME DES ACTIONS D'EVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....</b>	<b>37</b>
<b>5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....</b>	<b>38</b>
5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	38
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007.....</i>	<i>38</i>
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national .....</i>	<i>40</i>
5.1.3. <i>Informations relatives aux dispositions régionales .....</i>	<i>40</i>
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L'ARTICLE 83 DU RÉGLEMENT (CE) NO 1698/2005 .....	43
5.3. RECOURS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	44
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DU PROGRAMME CONFORMEMENT A L'ARTICLE 76 DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	45
<b>6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE DES PROBLEMES RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTEES POUR LES TRAITER.....</b>	<b>48</b>
6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE .....	48
6.2 RESPECT DES REGLES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS .....	48
6.3 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROTECTION ET L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT .....	49
6.4 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION .....	49
6.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes.....</i>	<i>49</i>
6.4.2. <i>Promotion de la non discrimination.....</i>	<i>50</i>
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM.....	51
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	54
<b>7. REUTILISATION DES AIDES RECUPERÉES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 33 DU REGLEMENT (CE) NO 1290/2005.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL .....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DES PROGRAMMES EUROPEENS 2007 2013 A LA REUNION.....</b>	<b>82</b>

# INTRODUCTION

## ***Approbation du Programme de Développement rural de l'île de la Réunion***

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

## ***Objectif du rapport annuel d'exécution***

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le rapport annuel d'exécution est présenté « *pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année* »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2007.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

# 1. Modifications des conditions générales

## **1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).**

### **1.1.1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)**

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu en 2007 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Par ailleurs, la fin de l'année 2006 a vu la prolongation du dispositif de congé solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans. En effet, ce dispositif ne pouvait plus être ouvert à de nombreux bénéficiaires au-delà du 31 décembre 2006 mais la loi de finances 2007 a prorogé le dispositif d'un an. Toutefois, les délais de mise en place effective, tant au niveau du décret d'application qu'à celui des avenants aux conventions locales, n'ont pas permis la conclusion de nouveaux contrats au cours de cette année 2007. Ce dispositif est définitivement éteint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allégement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;

- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une poursuite de leur mise en œuvre en 2007 malgré des lenteurs au niveau de certains agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 187,24 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 380 emplois nouveaux créés. Sur 2007, les projections font état de 180 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 177 emplois nouveaux créés. Il convient de préciser que le nombre d'emplois directs, équivalent temps plein d'une durée minimale de 5 ans, sur lesquels les promoteurs des projets se sont engagés n'englobe ni les emplois maintenus ni les créations d'emplois indirects.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013. Leur agrément par la Commission est intervenu le 10 Juillet 2007.

### **1.1.2 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2007.

Le régime d'aide relatif à l'Octroi de mer (N° 529/2006) a fait l'objet d'un nouvel agrément par la Commission en date du 18 Juillet 2007.

### **1.1.3 Réflexions en cours**

A ce stade, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique ayant un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme. Mais il convient de signaler que de nombreuses réflexions sont en cours :

### 1) Le Grenelle de l'environnement :

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé et les premières mesures législatives devraient être élaborées en 2008.**

### 2) Les assises de l'agriculture :

L'Etat Membre France a mis en place depuis septembre 2007 une réflexion ayant pour objectif de définir les contours d'une politique agricole renouvelée dans la perspective de 2013, de préparer la position française sur le "bilan de santé" de la PAC 2008 et d'adapter l'ensemble des dispositifs accompagnant le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie : les assises de l'agriculture. Ces assises ont pour objectif de construire une démarche stratégique pour l'agriculture et l'agro industrie, s'inscrivant dans les orientations dégagées par le Président de la République. Elles prépareront la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008 alors que les perspectives sur les marchés mondiaux et les défis de la planète appellent la mobilisation d'une agriculture de production, compétitive, durable, contractualisée avec l'aval et ancrée dans les territoires. Ce contexte légitime une politique alimentaire, agricole et territoriale ambitieuse et renouvelée dans ses objectifs.

## ***1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du Feader et celle des autres instruments financiers.***

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le Feader en matière d'articulation entre les programmes.

L'année 2007 est une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la négociation des programmes 2007-2013. Néanmoins, au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme.

De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation.

Par ailleurs, les contraintes spécifiques de transition FEOGA → FEADER ont été intégrées dans le cadre de l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit en 2006 ce qui a permis notamment d'assurer une transition harmonieuse pour les programmes d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2007 par les différents organismes d'animation et de développement.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être ponctuellement constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national.

## 2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Les indicateurs ci-dessous ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, mesurées à l'aide des indicateurs de suivi, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, il convient de signaler que l'évolution des indicateurs par rapport à la version du programme, validée en novembre 2007, pourra être minime voir quasi nulle, si aucun chiffre n'a été publié récemment.

S'agissant des indicateurs de réalisation, compte tenu du niveau faible de programmation et de réalisation au titre du FEADER, plusieurs indicateurs auront une valeur nulle pour 2007. D'autres pourront être renseignés notamment lorsque les actions sont aussi soutenues par d'autres politiques mobilisées en 2007 et aussi lorsque les actions ont pu être soutenues au titre du DOCUP 2000-2006.

Le lien entre évolution des indicateurs et rôle du FEADER sera donc limité sur l'année 2007 compte tenu que seuls les dossiers ICHN et les « stocks » MAE et Prérétraite ont mobilisé des crédits FEADER en 2007.

### 2.1 Les indicateurs d'impact

INDICATEURS	Quantification 2007	Valeur de référence
<b>Croissance économique :</b> Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / UTA Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro Alimentaires	<b>359,1 M€</b> <b>25,8 M€</b> <b>209,1 M€</b> <b>498,7 M€</b>  <b>Agreste Année 2006</b> <b>(provisoire)</b>	322,2 M€ 15,2 M€ 173,9 M€ 440,8 M€  Agreste Année 2003
<b>Création d'emplois :</b> Population Active agricole  Emplois salarié dans les IAA	<b>Pas de mise à jour</b> <b>disponible</b>  <b>4 446 (TER année 2004)</b>	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005)  3 191 (TER année 2003)
<b>Productivité du travail :</b> Résultat agricole par UTA Valeur de la production agricole par ha de SAU	<b>25,8 M€</b> <b>8 179 M€</b> <b>(Agreste 2006</b> <b>provisoire)</b>	15,2 M€ (Agreste 2003) 7 277 M€ (Agreste 2003)
<b>Renversement de la tendance à</b> <b>l'amenuisement de la biodiversité :</b> Nombre d'espèces endémiques à la Réunion  Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	<b>Idem</b>   <b>1 630 ha (hors espace</b> <b>forestier)</b>	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères  43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)

<b>Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle</b> : Superficie boisée	<b>86 700 ha (Agreste 2006)</b>	85 000 ha
<b>Amélioration de la qualité des eaux</b> : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile	<b>122 kg de N / ha de SAU</b>	136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises)
Nombre de captages d'eau protégés	<b>idem</b>	47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)	<b>5%</b>	10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)
<b>Contribution à la lutte contre les changements climatiques</b> : augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :  <i>ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR</i>	<b>Electricité :</b> <b>2365 GWh produits au total</b> <b>855 GWh produits par ENR</b> <b>OER 2006</b>  <b>Eau chaude :</b> <b>117 GWh produits par les chauffe-eau solaires</b> <b>OER 2006</b>  <b>Part globale ENR :</b> <b>36%</b> <b>651 240 tonnes de CO2 évités</b>	<b>Electricité :</b> 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>  <b>Eau chaude :</b> 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>  <b>Part globale ENR :</b> 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

#### Indicateurs spécifiques

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification 2007</b>	<b>Valeur de référence</b>
Surface moyenne des exploitations	<b>Pas de mise à jour disponible</b>	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	<b>59 t/ha (campagne 2007)</b>	72 t/ha (Rapport CTICS 2005 : moyenne 2003 à 2005))
Quantité de sucre produit	<b>173 000 t (campagne 2007)</b>	202 343 t (Rapport CTICS 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	<b>32 en 2007</b>	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	<b>47 425 ha de SAU (2006)</b>	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée. Deux constats peuvent cependant être faits :

- concernant les espaces naturels sensibles, la référence programme incluant une grande partie de la forêt qui a effectivement une biodiversité importante. Il est proposée de ne suivre que les ENS au sens strict du terme ce qui explique la différence.
- concernant le rendement canne et la quantité de sucre produite, les résultats de la campagne 2007 ont été très décevants et sont liés au cyclone GAMEDE.

## 2.2 Les indicateurs de résultat

### Pour l'axe 1

INDICATEURS	Quantification 2007	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : <b>Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation</b>	<b>0</b>	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la Production des filières	<b>Canne : 18 643 320 qtx Lait : 24 600 hl Viande de porc : 12 955 t Volaille : 14 391 t (Agreste 2006)</b>	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
<b>Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues</b> : Valeur ajoutée brute agricole par filières <ul style="list-style-type: none"> <li>- Filières végétales</li> <li>- Filières animales</li> </ul>	<b>Filières végétales 2006 : 149 M€</b>  <b>Filières animales 2006 : 60 M€</b>	<u>Filières végétales</u> : 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€ ; 2005 : 131,87 M€  <u>Filières animales</u> 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€
Valeur ajoutée brute pour les IAA	<b>180,1 M€ (agreste 2006)</b>	188 M€ (INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen</li> <li>- Taux de mécanisation de la coupe de canne</li> <li>- Taux de mécanisation du chargement de canne</li> </ul>	<b>Label rouge ananas : 8 Label rouge Letchi : 6 CCP Viande Porc : 9 Agriculture raisonnée : 5 Agriculture biologique : 13</b>  <b>18% des surfaces</b>  <b>98% des surfaces</b>	30/an  13% du tonnage, 15% des surfaces 85% des planteurs et 90% des surfaces

Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	<b>Etude à faire à mi-parcours</b>	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
<b>Nombre d'exploitations entrant sur le marché</b> : Nombre de jeunes agriculteurs installés	<b>23 en 2007</b>	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée. Le nombre de jeunes agriculteurs est nettement en recul sur 2007 et cette baisse est liée en partie à la position d'attente des futurs agriculteurs compte tenu de la mise en place du nouveau programme FEADER et des incertitudes liées à toute période de démarrage.

### **Pour l'axe 2**

INDICATEURS	Quantification	Valeur de référence
<b>Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :</b>	<b>Pas de MAE en 2007</b>	3000 ha dans le cadre des CTE/CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation	<b>587 en 2007</b>	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquise	<b>235 ha</b>	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	<b>1.18 ha</b>	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée. Il convient de noter que certains indicateurs sont à la baisse compte tenu de l'absence de tenue de réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en 2007, suite au transfert de compétence.

### **Pour l'axe 3**

INDICATEURS	Quantification 2007	Valeur de référence
<b>Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues</b> : Valeur ajoutée brute non agricole	<b>380 000 touristes (IRT 2007)</b>	9 408 M€ (TER 2003)
<b>Nombre brut d'emplois créés</b>	-	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
<b>Nombre de touristes supplémentaires</b>	<b>Pas de mise à jour disponible</b>	409 000 (TER 2005)
<b>Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)</b>		650 (TER 2006)

<b>Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services</b>	<b>Pas de mise à jour disponible</b>	139 942 (base INSEE 1999)
<b>Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur</b>	<b>Pas de mise à jour disponible</b>	15,2 % des ménages
<b>Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation</b>	Actions non financées au titre du FEADER	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 4

L'appel à projets LEADER devait être lancé après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008. Il n'y a donc pas de résultats quantifiables en 2007.

## 2.3 Indicateurs de réalisation

### 2.3.1. Axe 1: amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

#### 2.3.1.1. Mesure 111 Formation professionnelle et actions d'information

Cette mesure compte 4 dispositifs.

#### **Objectifs :**

- Actions permettant :
  - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ou
  - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ou
  - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ou
  - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole agro alimentaire et forestier.
- Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Sur cette mesure, il n'y a eu aucun montant programmé ni certifié, ni payé.

Les dispositifs **111.1 Accompagnement technique et Diffusion des savoirs**, **111.2 Animation pour une politique foncière volontariste** et **111.3 Actions d'expérimentation et d'innovation dans le domaine agricole** n'ont pas été mobilisés au titre du FEADER car il était prévu (Cf CNS de septembre 2006 lors de l'ajustement financier du DOCUP) que les programmes d'actions correspondants seraient validés au titre du DOCUP afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation et ne pas pénaliser les bénéficiaires potentiels en cas de retard dans l'agrément par la Commission du programme 2007-2013.

Sur le dispositif **111.4 Formation des actifs agricoles**, les actions de formation ont bien été mises en œuvre avec un préfinancement de la Région. Le dossier correspondant sera programmé début 2008.

**Indicateurs liés à la mesure 111**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification 2007</b>
<b>Nombre de participants par session de formation</b> : Nombre de stagiaires par an et nombre de sessions de formation par an	0
<b>Nombre de jours de formation reçus</b> : <b>Nombre d'heures de formation</b>	0
Superficie en procédure de mobilisation	0
Nombre d'ETP financés	0
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.1.2. Mesure 112 : installation de jeunes agriculteurs

#### **Objectifs :**

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Sur cette mesure, il n'y a eu aucun montant programmé ni certifié, ni payé.

Les paiements relatifs aux DJA ont été pris en charge par le FEOGA au titre du DOCUP 2000-2006.

#### **Indicateurs liés à la mesure 112**

	INDICATEURS	Quantification
REALISATION	<b>Nombre de Jeunes Agriculteurs aidés</b>	0
	<b>Volume total des investissements</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### **2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs**

#### **Objectifs :**

Les aides à la préretraite ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leur exploitation à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112),
- à un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité
- ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue d'une restructuration la meilleure possible.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEOGA programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une programmation en CLS, s'agissant d'un dispositif anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006.

Les travaux sur les procédures de gestion qui ont démarré début 2008, devraient permettre de fixer un certain nombre de dispositions afin de pouvoir comme pour les autres dossiers éligibles au FEADER valider les montants avant déclaration par l'organisme payeur.

Le rattrapage de la programmation devrait être effectué en 2008.

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	0,406 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	0,05%

Il s'agit de dépenses liées aux stocks 2000-2006 du PDRN.

#### **Indicateurs liés à la mesure 113**

<b>113</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification : nombre réalisé en 2007</b>
<b>REALISATION</b>	<b>Nombre d'exploitants en retraite anticipée</b>	440
	<b>Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée</b>	Non disponible
	<b>Nombre d'hectares libérés</b>	1785 ha de SAU

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

#### **Objectifs :**

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales. Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesse) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Ce dispositif sera mis en œuvre à partir de juillet 2008.

#### **Indicateurs liés à la mesure 114**

114	INDICATEURS	Quantification
REALISATION	<b>Nombre d'exploitants aidés</b>	0
	<b>Nombre d'exploitants forestiers aidés</b>	Bénéficiaires non visés dans le cadre de ce dispositif

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.1.5. Mesure 121 : modernisation des exploitations agricoles

#### **Objectifs :**

Cette mesure vise à la consolidation de la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

L'année 2007 a été consacrée à l'élaboration des premiers cadres d'intervention sur les dispositifs concernés et sur les 8 dispositifs prévus au programme dans le cadre de cette mesure, 6 ont été validés en 2007 en CLS. Les premiers Comités techniques ont été tenus en 2007, leur rôle étant de donner un avis technique, économique et éventuellement d'opportunité sur les dossiers de demande.

La programmation effective de ces dossiers interviendra en 2008.

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

La mise en place des nouveaux dispositifs, compte tenu du retard lié à l'approbation du programme n'a donc pu se faire effectivement sur 2007. Il y a donc eu un temps d'arrêt par rapport à la période précédente.

Seul les aides à la plantation canne ont bénéficié d'une disposition transitoire consistant à prendre en charge les dépenses au titre du DOCUP 2000-2006 (Voir rapport annuel 2007 du DOCUP 2000-2006).

#### **Indicateurs liés à la mesure 121**

	INDICATEURS	Quantification
REALISATION	<b>Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement : nombre de dossiers prévus</b>	0
	<b>Volume total des investissements</b>	0
	Nombre d'hectares de canne plantés	0
	Superficie mis en culture sous abris ou en diversification	0
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	0
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires	0
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	0
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.1.6. Mesure 122 : amélioration de la valeur économique des forêts

#### **Objectifs :**

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt : production de bois à des fins économiques et à optimiser la mobilisation de ressources bois

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure 122**

	INDICATEURS	Quantification
REALISATION	<b>Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide à l'investissement</b>	0
	<b>Volume total des investissements</b>	0
	Nombre d'hectares traités	0
	Volume de bois d'œuvre produit	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### **2.3.1.7. Mesure 123 : accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles**

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les projets :

- visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I produits majoritairement sur l'île de la Réunion.
- incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestières par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure 123**

	INDICATEURS	Quantification
	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide</b>	0
	<b>Volume total des investissements</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

**2.3.1.8. Mesure 125 : amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier**

**Objectifs :**

Projet permettant de donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement

- ❖ dans le domaine de l'aménée d'eau,
- ❖ de la lutte contre le mitage agricole,
- ❖ de l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole,
- ❖ du désenclavement des exploitations agricoles.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

**Indicateurs liés à la mesure 125**

	<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
	<b>Nombre d'actions soutenues</b>	0
	<b>Volume total des investissements</b>	0
	Nombre de lotissements agricoles créés	0
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	0
	Linéaire de canalisation posée	0
	Nombre d'hectares travaillés	0
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	0
	Linéaire de voirie publique créé	0
	Accroissement de la surface irriguée	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

## 2.3.2. Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural

### 2.3.2.1. Mesure 211 paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une programmation en CLS, s'agissant d'un dispositif anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006.

Les travaux sur les procédures de gestion qui ont démarré début 2008, devraient permettre de fixer un certain nombre de dispositions afin de pouvoir comme pour les autres dossiers éligibles au FEADER valider les montants avant déclaration par l'organisme payeur.

Le rattrapage de la programmation devrait être effectué en 2008.

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,104 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0,4 %

#### **Indicateurs liés à la mesure 211**

	<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
	<b>Nombre d'exploitations aidées en zones de montagne</b>	1 728
	<b>Terres agricoles aidées en zones de montagne :</b>	9 790,7 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

**2.3.2.2. Mesure 212 : paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne**

**Objectifs :**

Cette mesure soutient les projets concourant à l'occupation équilibrée de l'espace et le maintien de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une programmation en CLS, s'agissant d'un dispositif anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006.

Les travaux sur les procédures de gestion qui ont démarré début 2008, devraient permettre de fixer un certain nombre de dispositions afin de pouvoir comme pour les autres dossiers éligibles au FEADER valider les montants avant déclaration par l'organisme payeur.

Le rattrapage de la programmation devrait être effectué en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,051 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0,4%

**Indicateurs liés à la mesure 212**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique</b>	1 895
<b>Terres agricoles aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique</b>	672,49 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les actions visant à :

- Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement.
- Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique.
- Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une programmation en CLS, s'agissant d'un dispositif anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006.

Les travaux sur les procédures de gestion qui ont démarré début 2008, devraient permettre de fixer un certain nombre de dispositions afin de pouvoir comme pour les autres dossiers éligibles au FEADER valider les montants avant déclaration par l'organisme payeur.

Le rattrapage de la programmation devrait être effectué en début d'année 2008.

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,750 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	5,5%

Il s'agit de dépenses liées aux « stocks » 2000-2006 du PDRN qui correspondent aux paiements de 312 CAD (4561,92 ha), 84 CTE (758,70 ha) et 17 PHAE (1 225,28 ha).

#### **Indicateurs liés à la mesure 214**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées sur la période</b>	413
<b>Surface totale sous paiements agroenvironnementaux sur la période</b>	6 545,9 ha
<b>Nombre total de contrats</b>	396
<b>Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### **2.3.2.4. Mesure 226 : aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention**

#### **Objectifs :**

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie :

S'agissant de ce plan, les études sont terminées et le document de travail a été produit. Il a fait l'objet d'une présentation pour recueillir l'avis de la Commission Régionale en décembre 2007. Il doit maintenant faire l'objet d'une consultation de l'ensemble des collectivités locales concernées, de la sous-commission « incendies de forêt » et de la Commission Départementale « accessibilité et sécurité », réunie à l'initiative du Service de la Protection Civile et du SDIS. L'objectif est d'aboutir à un document validé pour la fin du premier semestre 2008.

#### **Indicateurs liés à la mesure 226**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre d'actions de préventions et de reconstitutions</b>	0
<b>Surfaces aidées de forêts endommagées</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relative à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- la maintenance et la restauration des écosystèmes naturels,
- le maintien des sols,
- la protection des ressources en eau.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure 227**

INDICATEURS	Quantification
<b>Nombre d'exploitants forestiers bénéficiant d'une aide</b>	0
<b>Volume total des investissements</b>	0
Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation)	0
Surfaces traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions	0
Régénération de parcelles	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation)

### 2.3.3. Axe 3: qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

#### 2.3.3.1. Mesure 311 diversification vers des activités non agricoles

##### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

##### **Éléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

##### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

##### **Indicateurs liés à la mesure 311**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	0
<b>Volume total des investissements</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### **2.3.3.2. Mesure 312 : aide à la création et au développement des micro entreprises**

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir.

Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure 312**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	0
<b>Volume total des investissements</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.3.3. Mesure 313 : promotion des activités touristiques,

#### **Objectifs :**

Cette mesure soutient les actions visant à :

- offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée,
- valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes,
- poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure 313**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre de nouvelles infrastructures touristiques et éléments aidés</b>	0
<b>Volume total des investissements de 2007 à 2013</b>	0
Itinéraires de randonnée traités de 2007 à 2013	0
Linéaire de voirie créé ou améliorée	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

#### 2.3.3.4. Mesure 331 : formation et information

##### **Objectifs :**

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

##### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

##### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

##### **Indicateurs liés à la mesure 331 :**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées</b>	0
<b>Nombre de jours de formations réalisés par participant : actions dédiées aux membres du réseau et aux acteurs du développement local et aux animateurs</b>	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

### 2.3.3.5. Mesure 341 : acquisition de compétences, l'animation et la mise en oeuvre

#### **Objectifs :**

Cette mesure permet de soutenir :

- les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	0 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

#### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0 M€
Taux de certification FEADER 2007 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0%

Cette mesure n'a pas été mobilisée en 2007.

#### **Indicateurs liés à la mesure :**

<b>INDICATEURS</b>	<b>Quantification</b>
<b>Nombre d'action d'acquisition de compétence et d'animation</b>	
<b>Nombre de participants aux actions</b>	
<b>Nombre de partenariats publics- privé soutenus</b>	

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

#### 2.3.4. Axe 4 : LEADER

INDICATEURS	Quantification 2007	Valeur de référence
Nombre de GAL	0	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km2)	0	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	0	Base INSEE 1999
Nombre de projets menés par des GAL : Sera quantifié suite à l'appel à projets	-	-
Nombre de projets de coopération	-	-
Indicateurs complémentaires éventuels fixés suite à l'appel à projets	-	-

L'appel à projets devait être lancé après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008. Il n'y a donc pas de réalisations en 2007.

### 3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2007 par le CNASEA, organisme payeur, ont fait l'objet de deux appels de fonds ;

- le premier réalisé le 19 décembre 2007 pour un montant de 1 833 050,91€ soit 1 273 112,81€ de FEADER
- le second, réalisé le 29 janvier 2008 pour un montant de 7 071 307,05€ soit 5 271 063,96€ de FEADER

Au total, 8 904 357,96€ de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 6 544 176,77€ de FEADER.

#### Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	<i>Répartition prévue du Feader</i>	<i>Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par le CNASEA au 31/12/2007</i>
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	17,2%	
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	12,6%	
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	18,1%	100%
La formation des actifs agricoles	0,2%	
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	36,3%	
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	15,5%	

En 2007, seules ont été payées et déclarées les dépenses liés aux dispositifs nationaux, avec un montant important issus des « stocks » du PDRN 2000-2006.

**Suivi de l'acheminement des crédits**

	Avance	Déclarations 2007
Montant cumulé FEOGA demandé		1 273 112,81 €
Montant réel demandé		1 273 112,81 €
Montant FEOGA Payé par Bruxelles	<b>En attente de réponse de l'organisme payeur</b>	<b>En attente de réponse de l'organisme payeur</b>

Total reçu (31/12/2007)	<b>En attente de réponse de l'organisme payeur</b>
Total reçu hors avance	<b>En attente de réponse de l'organisme payeur</b>
Total versé aux bénéficiaires	1 273 112,81 €

**Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 DE LA COMMISSION du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**

<b>Mesure / Axe</b>	<b>Paiements annuels – Année 2007</b>	<b>Paiements cumulés – Année 2007 à Année 2007</b>
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	893 944,70 893 944,70	893 944,70 893 944,70
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
<b>Total Axe 1</b>	<b>893 944,70</b>	<b>893 944,70</b>

Mesure / Axe	Paiements annuels – Année 2007	Paiements cumulés – Année 2007 à Année 2007
Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	6 182 550,14 0	6 182 550,14 0
mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	50 562,08 0	50 562,08 0
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	1 777 301,04 1 777 301,04	1 777 301,04 1 777 301,04
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 227 - Investissements non productifs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
<b>Total Axe 2</b>	<b>8 010 413,26</b>	<b>8 010 413,26</b>
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006		
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0

Mesure / Axe	Paiements annuels – Année 2007	Paiements cumulés – Année 2007 à Année 2007
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
<b>Total Axe 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mesure 411 - compétitivité Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 421 - coopération Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0 0	0 0
<b>Total Axe 4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total assistance technique</b> Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	<b>0</b> 0	<b>0</b> 0
<b>Total général</b> Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	<b>8 904 357,96</b> <b>2 671 245,74</b>	<b>8 904 357,96</b> <b>2 671 245,74</b>



#### **4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005**

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007, les réalisations effectives restent peu significatives compte tenu du retard pris au niveau du démarrage du programme compte tenu de la date d'approbation tardive du PO.

Les tableaux de suivi élaborés par la Commission en décembre 2007 et transmis par le MAP en mai 2008 sont présentés en annexe 1.

Par ailleurs, l'évaluation du programme est articulée autour de trois temps forts :

- l'évaluation *ex ante* qui a permis d'apprécier la stratégie mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis et de préciser les impacts que l'on peut en attendre. Cette évaluation a été entreprise de mai 2006 à janvier 2007 et ses principaux résultats ont été intégrés dans le corps du Programme de Développement rural de l'île de la Réunion (partie 3.3 page 219 du programme) ;
- l'évaluation à mi-parcours qui aura pour objectif de dresser un bilan d'étape du programme à mi-parcours de sa réalisation, soit avant fin décembre 2010. Cette évaluation permettra, si besoin est, d'infléchir l'action menée et de la recentrer pour gagner en efficacité et en efficience et ceci en parallèle des autres fonds FEDER, FSE et FEP afin de vérifier si la stratégie intégrée définie au départ reste cohérente ;
- l'évaluation *ex-post* qui permettra de disposer d'une analyse de l'ensemble de la programmation 2007-2013 après son achèvement soit avant fin 2015.

En outre, l'autorité de gestion se réserve la possibilité de réaliser des études diligentées sur des actions spécifiques en cas de besoin. En 2007, aucune évaluation spécifique n'a été lancée, cette situation devant vraisemblablement se reproduire en 2008 compte tenu du recul minimal nécessaire avant de lancer des études spécifiques.



## **5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

### **5.1. Les actions de suivi et d'évaluation**

#### **5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007**

##### **Comités de programmation tenus en 2007**

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis diffusée aux services le lendemain.

Pour l'année 2007, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

08 Février 2007	03 Mai 2007	02 Août 2007	08 Novembre 2007
08 Mars 2007	07 Juin 2007	06 Septembre 2007	06 Décembre 2007
05 Avril 2007	05 Juillet 2007	04 Octobre 2007	19 Décembre 2007

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 14 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions se sont pour la plupart concentrées sur les mois de septembre à novembre.

Il convient de signaler que pour le FEADER, les premiers travaux sur le FEADER ont débuté en juin 2007 par l'agrément des premiers cadres d'intervention. 16 cadres d'intervention ont été validés sur les 50 prévus. Ces cadres d'intervention sont les outils de base des services gestionnaires fixant les critères de sélection des projets mais les outils disponibles pour les bénéficiaires afin de les aider à monter les projets.

Par contre, aucun dossier n'a été programmé en 2007 en CLS pour deux raisons essentielles :

- l'agrément tardif du programme ;

- l'existence de règles plus strictes en matière de transition entre le FEOGA et le FEADER : l'utilisation des reliquats sur le FEOGA nécessite de ne pas débuter la programmation sur le FEADER.



### **Comités de Suivi tenus en 2007**

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu en 2007 sur la fin de gestion du DOCUP 2000 – 2006 et le lancement des programmes 2007-2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

#### **• Comité National de Suivi du 30 Novembre 2007 •**

#### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006**

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006.

#### **Relevé de Conclusions de la procédure écrite de Juin 2007 sur le DOCUP 2000-2006 et les suites données**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2007 et du rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP.

#### **Etat d'avancement du DOCUP au 4 octobre 2007**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds.

#### **Lancement des programmes 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du lancement des programmes 2007-2013.

#### **Projet de règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013**

Le Comité approuve le règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013.



### 5.1.2. Actions relatives au niveau national

Le MAP a élaboré de nombreuses notes et circulaires afin d'apporter appui et conseil à l'autorité de gestion :

- Note relative à l'accompagnement méthodologique des DOM ;
- Note relative aux habilitations pour accéder à l'outil informatique OSIRIS – procédure transitoire pour les PDR ;
- Note relative à la gestion des enveloppes financières d'autorisation d'engagement des crédits du FEADER dans le cadre des Programmes de Développement Rural des départements d'outre-mer ;
- Note relative à diffusion des modèles de décision juridique attributive de subvention, et du modèle de demande de paiement ;
- Instructions pour la gestion opérationnelle de LEADER.

Par ailleurs, un décret sur l'éligibilité des dépenses est en cours de rédaction par le MAP. Les collectivités locales, Région et Département ont demandé à être saisies officiellement pour avis avant parution du décret compte tenu de modifications importantes en matière de gestion qui pourraient avoir un impact important sur les contraintes de gestion pour les différents acteurs du système (notamment les bénéficiaires).

L'autorité de gestion a pris acte de ces documents qui pour la plupart ont fait l'objet de remarques formulées lors du séminaire FEADER de février 2008 organisé par le MAP. Un certain nombre de dispositions devra faire l'objet de discussions au niveau du partenariat local notamment dans le cadre des travaux sur les procédures de gestion 2007-2013 afin de voir comment les adapter dans un souci de simplifier les procédures.

### 5.1.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Parallèlement aux efforts déployés pour conclure la phase de négociation, les partenaires ont souhaité lancer les travaux pour la mise en place des programmes 2007-2013 dès le début de l'année 2007.

Aussi, dès le mois de mars 2007, un programme de travail en 4 étapes a été arrêté afin d'optimiser la période de transition et de préparer le lancement effectif des programmes y compris en termes de pré-programmation.

#### **Etape n°1 : Définition des principes de gestion transitoire**

Les principes de gestion transitoire recouvrent plusieurs aspects :

- le lieu de dépôt des dossiers ;
- la constitution des dossiers de demande : à titre transitoire, les dispositions générales de gestion des dossiers prévues dans le cadre du livre de procédures 2000-2006 constituent la référence jusqu'à la validation du livre des procédures 2007-2013 ;
- la date d'éligibilité des dépenses : le cas particulier des aides aux entreprises doit faire l'objet d'une vigilance particulière ;



- le démarrage de la programmation des dossiers 2007-2013 : la programmation après approbation des cadres d'intervention concernés. Tant que les programmes n'étaient pas approuvés formellement par la Commission, le CLS s'est prononcé sous réserve de l'approbation des PO ;
- le conventionnement et le versement de fonds européens : l'approbation des programmes opérationnels par la Commission est le préalable indispensable au conventionnement et au versement de fonds européens → hors préfinancement, les maîtres d'ouvrage ont du prendre leurs dispositions afin de prévoir les relais de trésorerie nécessaires pour la conduite de leurs projets/programmes ;

En l'absence d'approbation des programmes et donc de disponibilités de crédits européens, deux modes opératoires ont été utilisés pour les dossiers les plus urgents :

- le préfinancement des concours UE par une collectivité ou par l'Etat si accord au niveau central ;
- le paiement alternatif en mobilisant exclusivement les fonds publics nationaux tout en respectant les conditions d'éligibilité des programmes européens.

### **Etape n°2 : définition des nomenclatures de gestion et désignation des services instructeurs**

Il s'agissait d'agréer, préalablement à la rédaction des cadres d'intervention, la nomenclature de gestion de chacun des programmes opérationnels ainsi que la désignation des services instructeurs.

Chaque nomenclature de gestion a été mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) depuis juin 2007 ce qui permet d'identifier pour chaque dispositif d'aide le service instructeur concerné.

### **Etape n°3 : élaboration/agrément des cadres d'intervention, notification des régimes d'aides et programmation sous réserve d'adoption des programmes**

Sur la base des nomenclatures de gestion définies, l'élaboration des nouveaux critères d'intervention pour chacune des mesures a été lancée ainsi que la notification des régimes d'aides correspondants. Sur ce dernier point, la majorité des régimes d'aides à l'investissement peut être mobilisée à nouveau depuis août 2007.

La mise en œuvre de cette étape se décline en 5 temps :

- la définition et la validation en CLS d'un modèle-type de cadre d'intervention 2007-2013 qui s'inspire des fiches proposition 2007-2013 et du modèle de cadre d'intervention 2000-2006 ;
- la rédaction des cadres d'intervention ;
- l'agrément des cadres d'intervention par le CLS et par les instances délibérantes des collectivités pour ce qui concerne notamment les dispositifs qu'elles cofinancent ;
- leur mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org);
- la programmation de dossiers (sous réserve d'adoption des programmes).



Dans le cas du FSE et du FEADER, le préfinancement des concours européens par la Région et le Département a permis de garantir une continuité d'intervention pour les principaux dispositifs de formation et plusieurs régimes d'aides agricoles.

#### **Etape n°4 : définition des procédures de gestion des programmes opérationnels**

En confrontant l'expérience acquise au cours des périodes de programmation précédentes et les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact pour 2007-2013, il s'est agi de procéder aux adaptations pertinentes du système de gestion des fonds européens à La Réunion.

La démarche recouvre trois aspects :

- les principes généraux du système de gestion et de contrôle des programmes à valider au niveau des membres du CLS,
- la définition des procédures de gestion des dossiers (piste d'audit, dispositions générales de gestion, fiches procédures, articulation avec les outils informatiques...) à préparer dans le cadre de groupes techniques avec éventuellement des spécificités par fonds,
- le traitement de questions transversales à prendre en compte dans les procédures de gestion : investissements générateurs de recettes, partenariat public-privé, opérations gérées en mandat/ convention publique d'aménagement, délégation de service public, défiscalisation/cumul des aides, crédit-bail, cumul des aides...

Cette dernière étape a démarré en 2008.



## **5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005**

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

- les conséquences du retard d'agrément du PO

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a provoqué des conséquences importantes :

- sur le plan de la programmation : malgré les efforts d'anticipation, les projets initiés en 2007 n'ont pu être présentés en CLS ;
  - sur le plan de la mobilisation des acteurs : les incertitudes liées aux délais d'approbation ont généré un certain attentisme notamment au niveau des investisseurs (exemple des installations de jeunes agriculteurs).
- la double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2007 a été largement consacrée à la négociation des nouveaux programmes 2007-2013 avec un processus qui a mobilisé l'ensemble des services sur la préparation de l'avenir en recentrant de ce fait l'effort au titre de la gestion 2000-2006 autour d'une priorité : la prévention du dégageant d'office. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, les règles en matière de transition entre le FEOGA et le FEADER étant très strictes, la programmation sur le FEOGA a été privilégiée et a largement mobilisé les services instructeurs.

- les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la nouvelle période de programmation voit apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance doivent être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a entraîné un certain nombre de conséquences :

- seule la gestion de l'ICHN dans OSIRIS était possible à la Réunion en 2007 et les travaux sur la création de l'outil sur les autres dispositifs n'ont démarré que sur le dernier trimestre 2007. La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif entraîne un surcroît de travail pour l'ensemble des services.
- l'obligation nationale de créer des enveloppes d'autorisation d'engagement annuelles n'a pu être satisfaite compte tenu des priorités locales sur l'adoption des programmes et les travaux sur ce sujet sensible n'ont été engagés qu'en 2008 afin de garder toute la souplesse nécessaire sur l'engagement des crédits FEADER dans le strict respect réglementaire.



### **5.3. Recours à l'assistance technique**

L'axe 5 Assistance Technique n'a pas été mobilisé au titre de l'année 2007. En effet afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation, il était prévu de prendre en compte les dépenses d'assistance technique de 2007 dans le cadre du DOCUP 2000-2006.

S'agissant du réseau rural régional, il est important de rappeler l'objectif fixé dans le cadre du programme : rendre le réseau régional complètement opérationnel un an après le début du programme. En 2007 aucune action n'a donc pu être menée compte tenu de la date d'approbation du programme.



#### **5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005**

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013, plan en cours d'examen par la Commission :

<b>Objectifs</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Publics cibles (voir point II-2)</b>
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<b>- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.</b> <b>- Valoriser des projets exemplaires</b>	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	<b>Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme</b>	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	<b>Construire une Europe proche des citoyens</b>	Opinion publique

Le plan d'actions comporte 3 volets, pour chacun de ces volets les actions mises en place en 2007 ont été déclinées ci-dessous. Les dispositions prises pour assurer la publicité du programme se sont concentrées sur l'opération de lancement des programmes en 2007 compte tenu de l'approbation tardive du programme et du recrutement depuis la mi-octobre 2007 d'une chargée de Communication.

#### **S'agissant du Volet « Information », deux actions ont été mises en place :**

##### **➤ Action 1 : opération de lancement des programmes 2007-2013 (cf fiche action 1)**

Une conférence de presse a été réalisée au moment du lancement du programme lié au Comité de suivi de Novembre 2007.

Une opération de grande ampleur avec la présence de la presse locale a été organisée suite à cette conférence de presse. Cette opération comprenait une visite de terrain sur une journée sur le thème du développement durable.

Une plaquette de présentation des POE 2007-2013 a été réalisée et diffusée à l'occasion de cette opération.



Indicateurs de réalisation

Nombre de participant à la conférence de presse : 21

Nombre de plaquettes diffusées : 1000

4 articles de presse sont parus suite à cette conférence de presse.

3 reportages TV sur RFO et Antenne Réunion ont été diffusés et des interviews ont réalisées sur RFO radio et Radio festival.

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE, une partie des coûts ont été externalisés et pris en charge au titre du PO FEDER s'agissant d'une opération de Communication plurifonds :

- Reproduction des plaquettes : 509,95 €
- Frais logistiques d'organisation de la visite de terrain : 1020 €.

➤ **Action 2 : Site internet (cf fiche action 3)**

- Mise à jour des données sur le site internet [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)
- mise en ligne de la nomenclature du programme FEADER Réunion,
  - mise en ligne du programme envoyé à la Commission,
  - mise en ligne de la version finale adoptée.

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

- Mise en ligne des cadres d'intervention sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) et diffusion aux organisations professionnelles

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

Indicateurs de réalisation

Nombre de visiteurs du site internet : 25 264

Nombre de pages vues : 63 186

Nombre de documents mis en ligne : 161

**S'agissant du Volet « Médiatisation »,** hormis la médiatisation du lancement des programmes, aucune action n'a été mise en place en 2007.

**S'agissant du Volet « Animation », une action a été mise en place :**

➤ **Actions d'information et de communication thématiques (cf fiche action 8)**

Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectif :

- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;
- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);
- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.



9 Séances d'information ont été mises en place :

<b>Dates</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Public</b>
Février 2007	Information sur les programmes 2007-2013	Conseil Economique et Social Régional
Mars 2007	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Conseil d'administration de la SAFER
Mars 2007	Intervention sur l'union européenne et les fonds structurels à la Réunion	Maison de l'Emploi de l'Est
Septembre 2007	Avancement des programmes et présentation du PO Coopération territoriale	Instance de concertation (*)
Octobre 2007	Soutien public aux entreprises	Conseil Economique et Social Régional
Novembre 2007	Présentation sur « La mise en œuvre des Fonds Européens à la Réunion » dans le cadre d'un cycle de formation du CNFPT	Cadres de la fonction publique territoriale en formation initiale.
Novembre 2007	Point d'étape sur les négociations avec la Commission Européenne	Instance de concertation (*)
Novembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des Directeurs Généraux des services des Collectivités dans le cadre des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Décembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des directeurs financiers des Communes

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2007.

(\*) L'instance de concertation a été mise en place depuis 2006 et a regroupé les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

*Indicateurs de réalisation :*

Nombre d'actions d'information : 9

Nombre de participants : 139



## 6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

### 6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Aucune des aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité n'a été mise en œuvre en 2007.

Code mesure	Nom du régime d'aide	Indication de la légalité du régime	Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micro entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.  
Aucune autre aide n'a été notifiée en 2007.

Le « Top up » prévu au programme n'a pas été mis en œuvre en 2007.

### 6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

Les dispositifs mis en œuvre en 2007, ne relevaient pas du code des marchés publics. En effet seules des actions pour des bénéficiaires privés ont été soutenues.

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n° 1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.



### **6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement**

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en 2007 :

- Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures AgroEnvironnementales) ;
- Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels).

### **6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination**

#### **6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes**

Les femmes ne sont pas absentes de l'activité agricole : elles représentent en 2005 plus de 4 000 personnes soit 20% des actifs et 16,5% des UTA totales. Un chef d'exploitation sur 7 est une femme. Ces chiffres seront actualisés en 2008.

Sur les actions payées en 2007 (ICHN, MAE et Preretraite), la répartition homme femme est la suivante :

Sur la préretraite : 34 femmes et 406 hommes ;

Sur ICHN : 349 femmes, 3 071 hommes et 117 sociétés ;

Sur MAE : 33 femmes, 375 hommes et 4 sociétés

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :



- D'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
  - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
  - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- D'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

#### **6.4.2 Promotion de la non discrimination**

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

Aucune saisine de la Halde n'a été faite concernant les dossiers FEADER.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...). En 2007 a été programmé sur le FSE, le programme d'actions de l'Agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion qui vise à :
  - valoriser la contribution des femmes au niveau économique en encourageant la mixité des emplois, par des actions de formation d'acteurs de l'emploi de la formation, de l'éducation et de l'orientation ainsi que des actions de sensibilisation du public cible (les femmes et les jeunes filles),
  - soutenir la création de conditions favorables au changement par des actions de communication,
  - participer à des actions et manifestations communes,
  - intégrer et créer des réseaux,
  - inciter la mise en place de statistiques sexuées pour mesurer l'impact de l'avancée et de l'intégration de l'égalité des chances.



### **6.5 Articulation avec le POSEIDOM**

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui appartiennent au Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre le PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM ne couvre qu'une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, en ne venant en aucun cas concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan provisoire du POSEIDOM est le suivant :



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006  
Rapport Annuel FEADER 2007

Mise en œuvre du POSEIDOM IV (à compter du 16 octobre 2006)

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 prévisionnels	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA (huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits)	10 296 233	12 200 000	Maintien du dispositif existant (article 2 et 3 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des tonnages	Utilisation forte des quotas attribués, dispositif maintenu dans le cadre du programme POSEI IV (taux d'utilisation : 99,2%)
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptel allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB)  Prime aux petits ruminants (PPR)	2 718 600  1 203 000  37 487	2 760 000  1 430 000  54 152	Dispositif mis en œuvre en 2006	Trois primes mises en œuvre en 2006: - ADMCA : aide au développement et au maintien des cheptels allaitant - PAB : prime à l'abattage - Prime petits ruminants (PPR)
Importations animaux	Aide à l'importation d'animaux	<b>384 701</b>	170 000	Maintien du dispositif existant (article 6 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des quotas	Maintien du dispositif. Réduction en 2006 et 2007 surtout du nombre de bovins reproducteurs importés. Maintien pour les autres espèces (lapins, poussins)
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	11 458 965	13 600 000	Intégration à compter de juillet 2006 dans la mesure structuration de l'élevage de l'aide à la production laitière (ex art 10 du POSEIDOM III) Maintien de certaines aides (aides à la collecte, promotion, animation etc...) financées dans le cadre du POSEIDOM III) . instauration d'aides à la transformation, aides aux produits « cœur pays »	En 2007, l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints sauf en production laitière (baisse de production suite à Gamède)



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006  
Rapport Annuel FEADER 2007

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 prévisionnels	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	2 460 409	4 024 000	Maintien des dispositifs d'aide au titre de l'aide à la commercialisation sur le marché local (ex article 12), à la transformation (ex article 13) et à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15) Création d'aide à l'accompagnement de la filière fruits et légumes pour inciter à l'organisation et à la mise en œuvre d'une politique de qualité	Accroissement de la production commercialisée par les organisations de producteurs reconnues ou préreconnues
	Aide à la filière plantes à parfum	321 825	322 000	Maintien des aides aux filières traditionnelles et revalorisation des montants attribués, extension du dispositif à l'ensemble des huiles essentielles	Maintien de la production entre 2006 et 2007
	Aide à la filière vanille	119 547	75 000	Mise en œuvre d'un dispositif d'aide au maintien des surfaces plantées en géranium et vanille	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	702 668	703 000	Maintien du dispositif d'aide au titre de l'aide à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15)	Baisse du niveau de la production entre 2006 et 2007
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	6 942 248	6 950 000	Maintien de l'aide au transport (art 16 du POSEIDOM III) et revalorisation du montant unitaire	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	31 496 000	36 648 000	Application de la réforme de l'OCM sucre : maintien du prix industriel de la canne et mise en œuvre d'un plan d'entreprise	
<b>Total</b>		<b>68 141 683</b>	<b>78 764 152</b>		

L'année 2006 fut une année de transition entre 2 dispositifs : 9,5 mois au titre du POSEI III et 2,5 mois au titre du POSEI IV. Pour l'année 2007, le POSEIDOM IV s'est appliqué pleinement. Par ailleurs, le champ d'intervention du nouveau programme avait été pris en compte lors de la négociation du FEADER en novembre 2007.

Pour 2007, les montants sont provisoires, les paiements se réalisant jusqu'au 30 juin 2008. Le nouveau programme POSEI IV est applicable depuis le 16 octobre 2006 et s'est traduit par des modifications sensibles dues à la transition entre les 2 programmes – POSEI III et IV – et de nouvelles modalités de fonctionnement par enveloppe financière « contrainte ». Concernant les éléments 2007, le rapport annuel 2007 au titre du POSEI, qui sera réalisée par l'ODEADOM ne sera disponible qu'à partir du mois d'octobre 2008.



### **6.6 Articulation avec les OCM**

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2007, seules les interventions au titre de l'OCM fruits et légumes ont été mises en œuvre. Les éléments financiers ne seront disponibles qu'à partir du mois d'octobre 2008. Le bilan des actions et leur articulation avec le FEADER ne pourra donc être démontrée au titre de ce présent rapport annuel mais sera présent dans le rapport annuel 2008.



## **7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005**

En 2007, il n'y a pas eu de montants récupérés (pas de recouvrement FEADER).



## **Annexe 1 : Tableau des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural**

A noter : les tableaux joints n'ont pu être mis en forme s'agissant de tableaux conçus par les Services de la Commission : les cellules sont en effet verouillées.

**G1 Informations de base**

Pays	FR	
Région	Île de la Réunion	
Zone	Zone de convergence	Yes
	Zone de non convergence	No
	Mixte (zones de convergence et de non-convergence)	No
Année de référence	2007	
Code d'identification du programme	2007FR06RPO006	
Modulation volontaire, suivi séparé	No	

**Personne de contact**

Nom	Mickaële QUELO
Organisation	Cellule Europe AGILE
E-mail	mickaele.quele@agile-reunion.org
Téléphone	262 262 90 10 78

## G2 Mesures programmées

Code mesure	Mesure	Statut	Tableaux de production	Tableaux de résultat
111	Formation professionnelle et actions d'information	NI	O.111(1) O.111(2)	R.1(1) R.1(2)
112	Installation de jeunes agriculteurs	NI	O.112(1) O.112(2)	R.2
113	Retraite anticipée	X	O.113	R.2
114	Utilisation des services de conseil	NI	O.114(1) O.114(2)	R.2
115	Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole	NP	O.115	R.2
121	Modernisation des exploitations agricoles	NI	O.121(1) O.121(2) O.121(3)	R.2 R.3
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	NI	O.122(1) O.122(2)	R.2 R.3
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	NI	O.123(1) O.123(2) O.123(3) O.123(4)	R.2 R.3
124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	NP	O.124	R.2 R.3
125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	NI	O.125	R.2
126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	NI	O.126(1) O.126(2)	R.2
131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire	NP	O.131	R.2 R.4
132	Participation des agriculteurs à un régime de qualité alimentaire	NP	O.132	R.4
133	Activités d'information et de promotion	NP	O.133	R.4
141	Agriculture de semi-subsistance	NP	O.141	R.5
142	Groupements de producteurs	NP	O.142	R.2
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)	X	O.LFA O.211	R.6
212	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des zones de montagne (article 36, point a), ii) du règlement CE n° 1698/2005)	X	O.LFA O.212	R.6
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	NP	O.213	R.6
214	Paiements agro-environnementaux	X	O.AGRI-ENV O.214(1) O.214(2)	R.6
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux	NP	O.215	R.6
216	Investissements non productifs	NI	O.216	R.6
221	Premier boisement de terres agricoles	NP	O.221(1) O.221(2) O.221(3)	R.6
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	NP	O.222(1) O.222(2)	R.6
223	Premier boisement de terres non agricoles	NP	O.223(1) O.223(2) O.223(3)	R.6
224	Paiements Natura 2000	NP	O.224	R.6
225	Paiements sylvoenvironnementaux	NP	O.225	R.6
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	NI	O.226(1) O.226(2)	R.6
227	Investissements non productifs	NI	O.227	R.6
311	Diversification vers des activités non agricoles	NI	O.311	R.7 R.8(1) R.8(2)
312	Création et développement d'entreprises	NI	O.312	R.7 R.8(1) R.8(2)
313	Promotion des activités touristiques	NI	O.313	R.8(1) R.8(2) R.28
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	NP	O.321	R.10 R.11
322	Rénovation et développement des villages	NP	O.322	R.10 R.11
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	NP	O.323	R.10 R.11
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	NI	O.331(1) O.331(2) O.331(3)	R.12
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	NI	O.341(1) O.341(2) O.341(3)	R.12
41	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI		
41(1)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI		
41(2)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI		
41(3)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI	O.41(1) O.41(2) O.41(3)	R.8(1) R.8(2) R.31
421	Mise en œuvre de projets de coopération	NI		
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	NI	O.421 O.431	R.8(1) R.8(2) R.12

## Avancement du programme

### AXE 1

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé - Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
111	Formation professionnelle et actions d'information	Nombre de participants aux formations	0	0	2800	0%
		Nombre de jours de formation suivis	0	0	17850	0%
		Nombre de jeunes agriculteurs bénéficiaires	0	0	220	0%
112	Installation de jeunes agriculteurs	Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	10	0%
		Nombre de bénéficiaires	440	440	490	90%
113	retraite anticipée	Nombre d'hectares libérés	1785	1785	2000	89%
		Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	0	0	3000	0%
114	Utilisation des services de conseil	Nombre de propriétaires forestiers bénéficiaires	0	0	0	0%
		Nombre de services nouvellement mis en place				
115	Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole					
121	Modernisation des exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide	0	0	11300	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	100	0%
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	0	0	5	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	1,2	0%
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	0	70	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	90	0%
124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	Nombre d'initiatives de coopération financées				
		Nombre d'opérations financées	0	0	95	0%
125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	148,8	0%
		Surface agricole endommagée subventionnée (Ha)				
126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire	Nombre de bénéficiaires				
132	Participation des agriculteurs à un régime de qualité alimentaire	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide				
133	Activités d'information et de promotion	Nombre d'actions financées				

141	Agriculture de semi-subsistance	Nombre d'exploitations agricoles de semi-subsistance bénéficiant d'une aide						
142	Groupements de producteurs	Nombre de groupements de producteurs bénéficiaires Chiffre d'affaires des groupements de producteurs bénéficiaires (en milliers d'euros)						

## AXE 2

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé - Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	Nombre d'exploitations bénéficiaires SAU bénéficiant d'une aide (ha)	1728 9790,7	1728 9790,7	15400 112000	11% 9%
212		Nombre d'exploitations bénéficiaires SAU bénéficiant d'une aide (ha)	1895 672,49	1895 672,49	11200 101500	17% 1%
213		SAU bénéficiant d'une aide (ha)				
214	Paiements agro-environnementaux	Nombre d'exploitations bénéficiaires Superficie totale bénéficiaire (Ha) Superficie physique bénéficiant d'une aide (Ha) Nombre de contrats	413 6545,9 6545,9 396	413 6545,9 6545,9 396	850 7600 7600 500	49% 86% 86% 79%
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide				
216	Investissements non productifs	Nombre de contrats Nombre d'exploitations bénéficiaires Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
221	Premier boisement de terres agricoles	Nombre de bénéficiaires Nombre d'hectares boisés (Ha)				
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	Nombre de bénéficiaires SAU bénéficiant d'une aide (ha)				
223	Premier boisement de terres non agricoles	Nombre de bénéficiaires Nombre d'hectares boisés (Ha)				
224	Paiements Natura 2000	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide Superficies forestières subventionnées (Ha)				
225	Paiements sylvoenvironnementaux	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide Superficie forestière totale bénéficiaire (Ha) Superficie physique forestière bénéficiant d'une aide (Ha) Nombre de contrats				
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	Nombre d'actions financées	0	0	NA	0%
227	Investissements non productifs	Nombre de propriétaires forestiers bénéficiaires Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0 0	0 0	5 10,4	0% 0%

### AXE 3

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
311	Diversification vers des activités non agricoles	Nombre de bénéficiaires	0	0	50	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	3	0%
312	Création et développement d'entreprises	Nombre de microentreprises bénéficiaires	0	0	50	0%
		Nombre de nouvelles actions touristiques financées	0	0	200	0%
313	Promotion des activités touristiques	Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	25	0%
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	Nombre d'actions financées				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
322	Rénovation et développement des villages	Nombre de villages dans lesquels des actions ont eu lieu				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Nombre d'actions financées				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	Nombre d'acteurs économiques bénéficiaires	0	0	345	0%
		Nombre de jours de formation suivis	0	0	16	0%
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	Nombre d'actions financées	0	0	300	0%

### AXE4

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
41(1)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	Nombre de GAL	0	0	10 maximum	
		Superficie totale de la zone couverte par les groupes d'action locale (km2)	0	0	188400	0%
		Population totale de la zone GAL	0	0	139942	0%
41(2)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	Nombre de projets financés par les GAL	0	0	Non disponible	
41(3)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	Nombre de bénéficiaires	0	0	Non disponible	
421	Mise en œuvre de projets de coopération	Nombre de projets de coopération financés	0	0	Non disponible	
		Nombre de groupes d'action locale engagés dans une action de coopération	0	0	Non disponible	
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	Nombre d'actions financées	0	0	Non disponible	

## G4 Ventilation géographique de l'aide

Code mesure	Mesure	Indicateur	Zone normale	Zones défavorisées		TOTAL
				Zones montagneuses	Autres zones défavorisées	
112	Installation de jeunes agriculteurs	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques	0 0	0 0	0 0	0 0
121	Modernisation des exploitations agricoles	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques	0 0	0 0	0 0	0 0
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques	0 0	0 0	0 0	0 0
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques	0 0	0 0	0 0	0 0
214	Paiements agro-environnementaux	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques	0 0	0 0	0 0	0 0
221	Premier boisement de terres agricoles	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques				
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques				
223	Premier boisement de terres non agricoles	Nombre de demandes approuvées Dépenses publiques				
224	Paiements Natura 2000	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide Dépenses publiques				



**AXE 2**

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N		Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
		FEADER	TOTAL	FEADER	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)	6182550,14	6182550,14	4636912,605	6182550,14	20749800	27666400	22,3%
212	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des zones de montagne (article 36, point a), ii) du règlement CE n° 1698/2005)	50532,08	50532,08	37899,06	50532,08	9150000	12200000	0,4%
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE							
214	Paiements agro-environnementaux	1777301,04	1777301,04	1332975,78	1777301,04	13550200	18066933	9,8%
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux							
216	Investissements non productifs							
221	Premier boisement de terres agricoles							
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles							
223	Premier boisement de terres non agricoles							
224	Paiements Natura 2000							
225	Paiements sylvoenvironnementaux							
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	0	0	0	0	900000	1200000	0,0%
227	Investissements non productifs	0	0	0	0	7800000	10400000	0,0%

**AXE 3**

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N		Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
		FEADER	TOTAL	FEADER	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
311	Diversification vers des activités non agricoles	0	0	0	0	900000	1500000	0,0%
312	Création et développement d'entreprises	0	0	0	0	900000	1500000	0,0%
313	Promotion des activités touristiques	0	0	0	0	13343100	22238500	0,0%
321	Services de base pour l'économie et la population rurale							
322	Rénovation et développement des villages							
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural							
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	0	0	0	0	1864800	3108000	0,0%
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	0	0	0	0	5128000	8546667	0,0%

**AXE4**

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N		Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
		Feader	TOTAL	Feader	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
41	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	0	0	0	0	16737600	27896000	0,0%
41(1)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	0	0	0	0	2700000	4500000	0,0%
41(2)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement							
41(3)	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	0	0	0	0	11719999,8	19533333	0,0%
421	Mise en œuvre de projets de coopération	0	0	0	0	100000,2	166667	0,0%
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	0	0	0	0	2217600	3696000	0,0%

O.113

retraite anticipée

Type de bénéficiaire	Nombre de demandes approuvées	Nombre de bénéficiaires				TOTAL	Nombre d'hectares libérés	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
		Hommes		Femmes				Feader	TOTAL
		55-64	> 64	55-64	> 64				
Agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Travailleurs agricoles	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
Engagements de périodes de programmation précédentes	0				440	1785	536 366,82	893 944,70	

O. LFA Zones défavorisées (exploitations bénéficiant d'indemnités compensatoires par type prédominant de zone) - Reg. (CE) n° 1257/1999

Type de zone	Nombre d'exploitations bénéficiaires	Nombre d'hectares bénéficiant d'indemnités compensatoires (ha)	Montant moyen des paiements (EUR)		Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
			Par exploitation	Par ha	Feader	TOTAL
Zones montagneuses	1728	9791	3	0	5	6
Autres zones défavorisées	1895	672	0	0	0	0
Zones affectées de handicaps spécifiques			0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>3623</b>	<b>10463</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
dont zones Natura 2000			0	0		

O.211

Paielements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)

Type de zone	Nombre d'exploitations bénéficiaires	SAU bénéficiant d'une aide (ha)	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
			Feader	TOTAL
Zones Natura 2000				
Zones directive 2000/60/CE				
Zones mixtes				
Autres	1728	9790,7	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>1728</b>	<b>9790,7</b>	<b>4,636912605</b>	<b>6,18255014</b>

Type de zone	Nombre d'exploitations bénéficiaires					SAU bénéficiant d'une aide (ha)					Depenses publiques (en milliers d'euros)			
	Zones humides	Collines et zones d'altitude	Zones avec de mauvaises conditions climatiques	Zones côtières et petites îles	Autres	TOTAL	Zones humides	Collines et zones d'altitude	Zones avec de mauvaises conditions	Zones côtières et petites îles	Autres	TOTAL	Feader	TOTAL
Zones Natura 2000														
Zones directive 2000/60/CE														
Zones mixtes														
Autres					1895	1895				672,49	672,49	672,49	0	0
<b>TOTAL</b>					1895	1895				672,49	672,49	672,49	0,03789906	0,05053208

Type d'action	Type de culture	Nombre de contrats	Nombre d'hectares sous contrat (ha)	Prime moyenne par ha (EUR)	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
					Feader	TOTAL
Agriculture biologique	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres	6	34	477289	16056	21408
	TOTAL	6	34	477289	16056	21408
Autres réductions d'intrants (y compris production intégrée)	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées	10	11	256526	2732	3871
	Autres	375	3049	160164	488406	799801
	TOTAL	385	3060	160499	491138	803672
Rotation des cultures	Cultures annuelles	1	2	228500	457	610
Extensification	Autres	2	1	274000	274	366
Paysage/nature (conservation, restauration, création)	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres	264	854	251125	214399	385218
	TOTAL	264	854	251125	214399	385218
Variétés végétales menacées d'érosion génétique	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres			0		
	TOTAL			0		
Autres actions	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres			0		
	TOTAL			0		
TOTAL		658	3950	182846	722324	1211274

Type d'action	Type de bétail	Nombre de contrats	Number of LU under contract	Average premium per LU (EUR)	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
					Feader	TOTAL
Races menacées d'abandon	Bovins			0		
	Moutons			0		
	Caprins			0		
	Équidés			0		
	Porcins			0		
	Volaille			0		
	Mixte			0		
<b>TOTAL</b>				0		

**Observations**

Les tableaux d'indicateurs de réalisation des mesures pour lesquelles il n'y a pas eu de paiement n'ont pas été renseignés étant donné que tous les indicateurs ont une valeur nulle.

Seuls les tableaux pour lesquels une croix a été mise dans la colonne statut du tableau G2 ont été renseignés sauf l'onglet 214, aucun engagement nouveau étant intervenu en 2007.

Sur le tableau G5 les montants "dépenses publiques programmées" ne sont pas ceux programmés en CLS mais prévus au niveau de la maquette agréée par la Commission.

Sur les mesures qui ont connu un début de réalisation, il n'y a pas d'indicateurs complémentaires aussi le tableau OA et RA n'est pas renseigné, les indicateurs complémentaires sur les autres mesures non débutées ayant une valeur nulle.

## **Observations**

Les indicateurs de résultat ne sont pas renseignés à ce stade conformément aux recommandations du MAP et compte tenu de l'état d'avancement du programme car ils n'apporteraient aucune plus value

## I Impact of the programme

### Common impact indicators

		Measurement	Estimated targets
11	Economic growth	Valeur de la prod agri = 359,1M€ - Valeur du résultat agricole / UTA = 25,8 M€ - VAB agricole = 209,1 M€ - Valeur ajoutée des IAA = 498,7 M€ (valeur 2006)	Croissance
12	Employment creation	Population active agricole : 20103 personnes soit 10 498 (valeur 2005) Emploi salarié dans les IAA = 4 446 (valeur 2004)	Maintien
13	Labour productivity	Résultat agricole par UTA = 25,8 M€ (valeur 2006) Valeur de la production agricole par ha de SAU = 8179 M€ (valeur 2006)	Croissance
14	Reversing biodiversity decline	Nombre d'espèces endémiques à la Réunion = 300 végétales 10 oiseaux et 355 coléoptères - Nombre d'ha d'ENS = 1630	Maintien
15	Maintenance of high natura value farming and forestry areas	Superficie boisée = 86700ha (valeur 2006)	Maintien
16	Improvement in water quality	Apport moyen d'azote par ha = 122kgde N / ha de SAU - Nombre de captage d'eau protégés = 47 - taux de conformité des eaux = 5%	Diminution - Maintien - <10%
17	Contribution to combating climate change	part des énergies renouvelables = 36%	Augmentation



## B Characteristics of the programme area

### Common objective related baseline indicators

	EU Data Yes/No?	Comments	Measurement	Value	Reference Year
B1*	yes	Economic development (GDP per capita (PPS as % of EU25 = 100))	TER 2005-2006	13887	2003
B2*	yes	Average employment rate	TER 2005-2007	40.4	2005
	no	Female employment rate	née n'est jamais évaluée localement	NA	
	no	Young people (15-24)	née n'est jamais évaluée localement	NA	
B3*	yes	Average unemployment rate	TER 2005-2007	31.9	2005
	no	Female unemployment rate	née n'est jamais évaluée localement	NA	
B4	yes	Young people (15-24)	TER 2005-2007	96	2005
	no	% farmers with basic and full education attained	CRIES 2003	16,50%	2003
B5	no	Ratio between young farmers (<35 years) and farmers (>55 years)	agreste	2,657794677	2005
B6*	no	Labour productivity in agriculture (GVA/AWU)	agreste	8179	2006
B7	no	Gross fixed capital formation in agriculture	agreste	25,8	2006
B8	yes	Employment in primary sector (000s)	insee	3116	2004
B9	yes	GVA in primary sector	agreste	209,1	2006
B10*	no	GVA/employee in food industry (000s/employed)	agreste	180,1	2005
B11	no	Gross fixed capital formation in food industry	agreste	0,221714286	2005
B12	yes	Employment in food industry (000s)	agreste	3325	2005
B13	yes	GVA in food industry	agreste	737,2	2005
B14*	no	GVA/employee in forestry (000s/employed)	née n'est jamais évaluée localement		
B15	no	Gross fixed capital formation in forestry	née n'est jamais évaluée localement		
B16	no	Importance of semi-subsistence farming in New Member States (%)	Non concerné		
B17*	no	Trends of index of population of farmland birds (2000 = 100)	nombre d'oiseaux endémique	10	2006
B18*	no	High Nature Value farmland and forestry (% of UAA)	nombre d'ha d'ENS	1630	2007
	no	Coniferous (%)	européenne n'est pas adaptée à la Réunion		
	no	Broadleaved (%)	européenne n'est pas adaptée à la Réunion		
B20*	no	Gross Nitrogen Balance	européenne n'est pas adaptée à la Réunion		
	no	Gross Phosphorus Balance	libre de captage d'eau profit	47	2007

B 21	Water quality : pollution by nitrates and pesticides	trends in concentration of nitrates in surface water trends in concentration of nitrates in ground water trends in concentration of pesticides in surface water trends in concentration of pesticides in ground water	no no no no	no no no no	apport moyen d'azote par daf Cette donnée n'est jamais évaluée localement Taux de conformité des e daf Cette donnée n'est jamais évaluée localement	122 5% 140 000 ha 32	2007 2007
B 22	Areas at risk of soil erosion (tons/ha)		yes	yes	zone des Hauts	2006	
B 23	Organic farming (Ha)		no	no	nombre d'agriculteurs bio	2007	
B 24*	Climate change : Production of renewable energy	from agriculture (Ktoe) from forestry (Ktoe)	yes no	yes no	canne à sucre : % de la production d'énergie de Part négligeable	34% 2006	
B 25	Climate change : UAA devoted to renewable energy and biomass crops (Ha)		yes	yes	nombre d'hectares de canne	25569 2005	
B 26	Climate change/air quality : gas emissions from agriculture	GHG emissions from agriculture (1000t of CO2 equivalent) Ammonia emissions (1000t)	no no	no no	inée n'est jamais évaluée localement inée n'est jamais évaluée localement		
B 27*	% sole holders-managers with other gainful activity		no	no	inée n'est jamais évaluée localement		
B 28*	Employment in second and tertiary sector (000s)	national in rural areas	no no	no no	indicateur régional de la réunion est considéré comme rural	179361 2004	
B 29*	GVA in primary and secondary sector (Mio Euro)	national in rural areas	no no	no no	lé de ces secteurs au niveau de la réunion est considéré comme rural	9753 2003	
B 30*	Self-employed persons (000s)	national in rural areas	no no	no no	d'emplois non salariés à la de la réunion est considéré comme rural	23013 2004	
B 31	Tourism infrastructure in rural areas (number of bedplaces)	national in rural areas	no no	no no	l'accueil des touristes à la Réunion de la réunion est considéré comme rural	713 2006	
B 32*	Persons having subscribed to DSL internet as a percentage of total population (%)	average (national) in rural areas	no no	no no	de foyers possédant internet de la réunion est considéré comme rural	15,20% 2005	
B 33*	GVA in services as percentage of total GVA (%)	average (national) in rural areas	no no	no no	de la réunion est considéré comme rural leur ajoutée brut des services de la réunion est considéré comme rural	2486 2003	
B 34	Annual crude rate of net migration (per 1000 inhabitants)	average (national) in rural areas	yes no	yes no	insee de la réunion est considéré comme rural	731 2004	
B 35*	% Adults (25-64 years) participating in life-long education and training	average (national) in rural areas	no no	no no	inée n'est jamais évaluée localement de la réunion est considéré comme rural		
B 36	Share of population covered by Local Action Groups		no no	no no	encore sélectionnés - pas de GAL avant 2007		

**Common context related baseline indicators**

	PU	IR	FR
BC 1 Designation of rural areas			FR940
			100%
BC 2 Importance of rural areas			100%
			100%
			100%

	EU Data Yes/No?	Comments	Measurement	Value	Reference Year
BC 3 Agricultural land use	yes		agreste	<b>0.73885082</b>	2006
	yes		agreste	<b>0.58108593</b>	2006
	yes		agreste	<b>0.23072594</b>	2006
BC 4 Farm structure	yes		agreste	7259	2005
	yes		agreste	47425	2006
	yes		agreste	10499	2006
	yes		agreste	6.3	2005
	yes		agreste	63%	2005
	no	de 5 à 20	agreste	34%	2005
	no	supérieur à 20	agreste	3%	2005
	yes		agreste	5	2005
	yes		agreste	88%	2005
	yes		agreste	22%	2005
BC 5 Forestry structure	yes		agreste	0%	2005
	yes		agreste	86700	2006
	no	surface concernée	département	48862	2006
	no	surface concernée des fo	département	100138	2006
BC 6 Forest productivity (m <sup>3</sup> overbank/ha)	no	Pas de distinction possible sur le nombre d'ha entre Etat et Département			
	no	négligeable			
	no	m <sup>3</sup> de grumes / an	département	6000	2006
BC 7 Land cover	yes	SAU/surface totale	agreste	19%	2006
	yes	surface boisées/surface t	agreste	34%	2006

		% of area covered by natural classes	yes	ha ENS/surface totale	agreste	0,06%	2006			
		% of area covered by artificial classes	yes	par différence	agreste	46%	2006			
		% UAA in non LFA	yes			0%	2007			
BC 8	Less favoured areas	% UAA in LFA mountain	no	Donnée non disponible en 2007- Pb de requête sur OSIRIS						
		% UAA in LFA mountain	no	Donnée non disponible en 2007- Pb de requête sur OSIRIS						
		% UAA in other LFA	no	Donnée non disponible en 2007- Pb de requête sur OSIRIS						
		% UAA in LFA with specific handicaps	yes			0	2007			
BC 9	Areas of extensive agriculture (% of UAA)	% UAA for extensive arable crops	yes			0	2007			
		% UAA for extensive grazing	yes			0	2007			
		% of territory under NATURA 2000	no	Pas de zone natura 2000						
BC 10	Natura 2000 area	% UAA under NATURA 2000	no	Pas de zone natura 2001						
		% forest area under Natura 2000	no	Pas de zone natura 2002						
BC 11	Biodiversity: Protected forest		yes	toute la srface forestière	agreste	86700	2006			
BC 12	Average annual increase of forest and other wooded land areas (Ht/year)		yes	augmentation de surface	agreste	1700 ha	2006			

BC 13	Forest ecosystem health (% of trees in defoliation classes 2-4)	Coniferous (%)	no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement		
		Broadleaved (%)	no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement		
		Mixed (%)	no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement		
BC 14	% territory designated as Nitrate Vulnerable Zone		yes		0%	
BC 15	% irrigated UAA		yes	agreste	20%	2006
BC 16	Protective forests concerning primarily soil and water (% of forest area)		yes	daf	20%	2006
BC 17	Population density (inhabitants / km²)	average (national) in rural areas	yes	habitants/km2	785	2006
			no	de la réunion est considéré comme rural		
BC 18	Age structure	National	no	moins de 20 an	36%	2004
			yes	de 20 à 60 an	54%	2004
			yes	plus de 60 ans	10%	2004
			no	de la réunion est considéré comme rural		
BC 19	Structure of the economy	In rural areas	no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
		National	no	% valeur ajoutée	2%	2003
			no	% valeur ajoutée	14%	2003
			no	% valeur ajoutée	86%	2003
			no	de la réunion est considéré comme rural		
		In rural areas	no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
		National	yes	insee	1,70%	2004
			yes	insee	13,80%	2004
			yes	insee	84,50%	2004
BC 20	Structure of employment	In rural areas	no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
		average (national) in rural areas	yes	insee	42%	2005
BC 21	Long-term unemployment (%)	average (national) in rural areas	no	de la réunion est considéré comme rural		
BC 22	% Adults (25-64 years) with medium and high educational attainment	average (national) in rural areas	no	née n'est jamais évaluée localement		
			no	de la réunion est considéré comme rural		
BC 23	Internet infrastructure (DSL coverage in % of people)	average (national) in rural areas	no	de foyers possédant internet	15,20%	2005
			no	de la réunion est considéré comme rural		

**Comments**

Il n'y a pas d'indicateurs complémentaires définis



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006  
Rapport Annuel FEADER 2007

## **Annexe 2 : Plaquette de présentation des programmes européens 2007 2013 à La Réunion**



## La Réunion, région ultra-périphérique de l'Union Européenne

La Réunion est une région ultra-périphérique de l'Europe au même titre que les Açores, les Canaries, Madère et les trois autres DOM français (Martinique, Guadeloupe, Guyane). Le traité européen reconnaît à ces régions ultra-périphériques des spécificités dans les domaines notamment des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'Etat et des conditions d'accès aux fonds européens.

A l'instar des autres Régions ultra-périphériques, La Réunion se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement, résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement, fragilise son développement. En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de La Réunion voit plusieurs de ses filières concurrencées par un environnement régional composé principalement des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes.

Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de la population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social et pour l'aménagement de son territoire.

## 20 ans d'un partenariat fructueux

Face à ces enjeux, les fonds européens représentent un puissant levier de développement qui a accompagné les grandes phases du développement de l'île depuis 1987 et qui a consolidé le partenariat.

Au plan local, il existe une « méthode réunionnaise » de partenariat entre l'Etat, la Région et le Département qui a fait ses preuves depuis 20 ans lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des précédents Programmes européens, méthode qui a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

Pour la période 2007-2013, les fonds structurels sont l'un des fers de lance de la stratégie de Lisbonne visant à plus de croissance et d'emploi. La Réunion est classée dans l'objectif Convergence (régions dont le PIB/habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire) et continue donc à bénéficier d'un soutien conséquent de l'Union Européenne.

## Les Programmes Opérationnels Européens 2007-2013

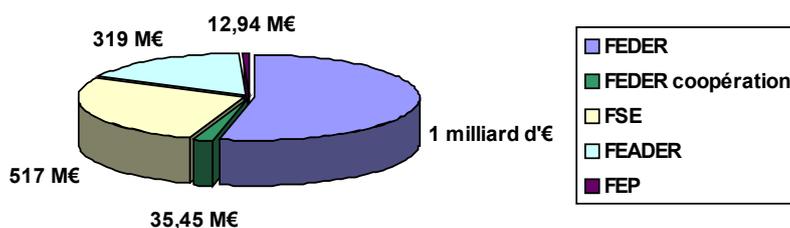


La nouvelle programmation 2007-2013 comporte 5 programmes opérationnels (PO) qui remplacent le DOCUP 2000-2006 et le programme INTERREG III B :

- le PO convergence financé par le FEDER
- le PO Coopération Océan Indien financé par le FEDER
- le PO convergence financé par le FSE
- le Programme de développement rural de l'île de La Réunion financé par le FEADER
- le volet régional du PO national FEP

La multiplication des programmes a conduit les acteurs locaux à privilégier néanmoins une stratégie intégrée de développement, commune à ces différents programmes, qui s'articule autour des enjeux du développement durable : enjeux humains, économiques et territoriaux.

La Réunion dispose à cet effet d'une enveloppe de **1,9 milliards d'euros** de crédits européens sur la période 2007-2013 qui se répartissent de la manière suivante :



Les fonds publics disponibles sur 2007-2013 sont de 2,8 milliards d'euros soit 1,9 milliards d'euros de fonds européens et 960,8 millions de contreparties nationales apportées par l'Etat, la Région, le Département.

### ★ Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Le FEDER finance des infrastructures d'aménagement du territoire, des investissements productifs pour créer de l'emploi, des projets de développement local et des aides aux entreprises.

Le programme opérationnel s'articule autour de 4 axes :

- Les services à la population

Les objectifs principaux de cet axe sont :

- Préparer des nouvelles générations mieux formées (constructions de collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) ;
- Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise (équipements culturels, protection et valorisation du patrimoine) ;
- Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale face à la croissance démographique et au vieillissement de la population (maisons de retraite, hôpitaux, structures d'accueil pour les handicapés).

- Le développement économique et l'emploi



Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien en soutenant la recherche-développement et l'innovation, les filières TIC, le tourisme, les investissements de superstructures liés à la pêche et les dispositifs financiers en faveur des aides aux entreprises ;
- Consolider les bases du développement économique et social en contribuant au développement des secteurs traditionnels ainsi que le projet d'irrigation du littoral ouest.



- L'aménagement et l'environnement

Les objectifs retenus pour cet axe sont les suivants :

- Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire (réseau routier, tram-train);
- Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable (déchets, énergies renouvelables, gestion de l'eau, risques naturels, biodiversité) ;
- Valoriser les atouts touristiques de l'île.



- La compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts liés à l'éloignement (surcoût d'acheminement des intrants et des produits finis pour les entreprises, déchets dangereux), à l'insularité (investissements portuaires et aéroportuaires), au relief et au climat difficiles (développement des infrastructures de communication et sécurisation des biens et des personnes), et à la faible superficie (zones d'activités).

### ★ Le FEDER Coopération

Le FEDER coopération vise à la mise en place et le développement de la coopération avec les pays de la zone, notamment par la mise en réseau et l'échange d'expérience.

Le programme s'articule autour de 3 axes :

- Le développement et l'environnement afin de participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien (lutte contre les risques naturels, mise en réseau des acteurs, échanges de savoir-faire) ;
- L'intégration économique régionale par un système de veille stratégique avec les autorités publiques de la zone et un soutien au renforcement de pôles de compétence ;
- Le soutien pour la coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion ainsi que dans le domaine culturel ou sportif.



### ★ Le FSE (Fonds Social Européen)

Le Fonds Social Européen soutient le secteur de la formation professionnelle, l'aide à l'emploi et l'insertion.

Le programme opérationnel FSE s'articule autour de 2 axes :

- Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle.





Les objectifs principaux de cet axe sont :

- Le développement des dispositifs d'éducation et de formation innovants ;
- La mise en place d'ingénierie de formation ;
- L'encouragement à la mobilité éducative et professionnelle.

• Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.

Compte tenu de la situation de l'emploi à La Réunion et d'une dynamique démographique inverse à celle constatée dans l'Union Européenne, les dispositifs développés au sein de cet axe viseront notamment à favoriser l'insertion sociale pour l'ensemble des publics exclus du marché du travail, à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés et à promouvoir l'égalité des chances pour tous.

### ★ Le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural)

Le FEADER est l'instrument de la PAC au service du développement rural.

Le programme s'articule autour de quatre axes :

- L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers à travers des investissements dans les exploitations agricoles ; le développement de la forêt, des actions de formation et d'information des actifs agricoles, du soutien aux infrastructures et des aides dans le secteur agro-alimentaire ;
- L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesure agro-environnementale et préservation de la forêt) ;
- La qualité de la vie en milieu rural et la diversification par le développement des activités touristiques rurales et la mise en place d'actions de formation, d'information et d'animation en milieu rural ;
- La mise en œuvre de l'approche LEADER visant la définition et la mise en œuvre de stratégies locales de développement par des Groupes d'Action Locale qui seront sélectionnés suite à un appel à projets en 2008.

### ★ Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche)

Le FEP est l'instrument financier de la politique commune de la pêche, visant à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

Le volet régional du programme opérationnel national pour la pêche s'articule autour de trois axes prioritaires :

- L'aide au développement des entreprises, y compris celles de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- Le soutien aux actions d'intérêt commun sur la promotion et la valorisation des produits, sur la structuration et l'encadrement technique de la profession, sur le développement des superstructures portuaires ainsi que sur l'approfondissement des connaissances halieutiques pour une gestion durable et raisonnée des ressources,
- Les mesures relatives à l'installation des jeunes pêcheurs et à la modernisation de la flotte, y compris la petite pêche exercée dans la bande côtière.



Pour plus d'informations :  
[www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)